

CRAC n° 11 (2024-2025)

2e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal

Lundi 30 septembre 2024

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	1
Question orale de M. Sahli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la réévaluation et le redimensionnement du Plan de relance de la Wallonie ».....	1
Intervenants : M. le Président – M. Mourad Sahli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'absence de mention des recommandations de la Commission délibérative dans la Déclaration de politique régionale ».....	2
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question orale de M. Sahli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'état d'avancement des projets du volet wallon du Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR) ».....	4
Intervenants : M. le Président – M. Mourad Sahli – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les cinq objectifs principaux du Plan de relance de la Wallonie ».....	5
Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « le manque de transparence dans les décisions du Gouvernement ».....	6
Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président – M. Stéphane Hazée.	
Question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les propositions du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour améliorer la fonction consultative et la concertation ».....	7
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question orale de M. Martin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la clôture de la programmation 2014-2020 des fonds structurels ».....	8
Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Martin – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « le rapport 2024 sur la coopération belge au développement ».....	9
Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question orale de M. Mockel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la rationalisation du secteur de la recherche en Wallonie ».....	10
Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	
Question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « le soutien aux communes wallonnes dans leur gestion de la politique du bien-être animal ».....	11
Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	

LISTE DES INTERVENANTS.....13

ABRÉVIATIONS COURANTES.....14

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Sahli

**à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal,
sur « la réévaluation et le redimensionnement du Plan de relance de la Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Sahli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la réévaluation et le redimensionnement du Plan de relance de la Wallonie ».

La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre-Président, depuis deux ans déjà, le Gouvernement de Wallonie a entamé une démarche de coconstruction avec les partenaires sociaux et environnementaux dans le cadre de la gouvernance du Plan de relance de la Wallonie.

Cette démarche de coconstruction, saluée par l'ensemble des acteurs, était essentielle au pilotage du Plan de relance et assortie d'un comité de suivi trimestriel, permettant à chacun des acteurs de faire état

de l'avancement des projets et des éventuelles difficultés rencontrées.

La nouvelle Déclaration de politique régionale prévoit que les programmes d'actions prioritaires seront maintenus, mais qu'ils feront l'objet d'une réévaluation et d'un redimensionnement si nécessaire.

Monsieur le Ministre-Président, quels sont les détails et les modifications prévues au sein des programmes d'actions prioritaires et des projets hors accord ?

Dans la perspective des discussions budgétaires sur le budget initial 2025, prévoyez-vous bien d'effectuer ces éventuels redimensionnements avec l'accord de l'ensemble des partenaires sociaux et environnementaux ? En effet, la Déclaration de politique régionale ne fait plus état que des partenaires sociaux. Comptez-vous cesser la concertation avec le banc environnemental ?

La dernière réunion du comité de suivi s'étant déroulée en avril 2024, avez-vous, avec votre administration, convoqué le prochain cycle de gouvernance du Plan de relance de la Wallonie ? Se sont-ils déjà réunis ? Dans l'affirmative, quelles sont les difficultés recensées pour l'ensemble des projets du Plan de relance ? Enfin, quelles mesures ont été mises en place pour y remédier ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme vous l'indiquez, l'accord de majorité prévoit, en effet, que le Plan de relance de la Wallonie fera l'objet d'une évaluation approfondie visant une réorientation ou une suppression des initiatives non efficaces. Dans ce cadre, il est bien prévu – je vous le confirme – de réaliser cet exercice d'évaluation et de redimensionnement dès le début de cette législature. Cet exercice a pour objectif de garantir une utilisation efficace et efficiente des moyens publics dans un objectif de développement économique de notre Région. C'est un projet prioritaire que j'ai initié dès les premiers jours suivant ma prise de fonction.

Concernant la méthodologie pour ce faire, mon équipe et moi-même travaillons étroitement avec l'administration et l'IWEPS afin de mener une phase d'évaluation et d'analyse préalable au resserrage prévu.

En ce début de législature et avant toute chose, il importe que mes collègues puissent prendre pleinement connaissance des projets relevant de leurs compétences et qui ont été adoptés sous la précédente législature. Ensuite, le Gouvernement prendra alors position sur les projets qui feront l'objet d'une modification, voire d'une suppression, ou, au contraire, qui seront maintenus parce qu'ils participent directement au développement économique de notre Région.

Concernant les programmes d'actions prioritaires – les fameux PAP –, il est bien prévu de les évaluer également afin d'identifier leurs impacts positifs et, le cas échéant, de les redimensionner. Il s'agira de continuer la collaboration avec les partenaires sociaux et environnementaux afin qu'ils puissent être une force de proposition dans cet exercice pour notamment garantir que les décisions prises répondent aux besoins et aux défis actuels, tout en assurant la pérennité des actions mises en place. Je vous confirme, à cet égard, ma volonté de continuer à associer le banc environnemental.

En ce qui concerne la gouvernance du Plan de relance, je souhaite une révision de celui-ci. Les réflexions sur les PAP sont menées en collaboration avec l'administration et les partenaires sociaux et environnementaux. Mon objectif est d'apporter davantage d'efficacité et d'agilité afin que l'ensemble des acteurs puissent consacrer leur énergie à l'essentiel et non à la lourdeur administrative parfois constatée dans la configuration actuelle.

À ce stade, il n'est pas prévu de relancer un nouveau cycle de gouvernance tel qu'il était prévu sous l'ancienne législature. Cependant, une fois le Plan de relance resserré, il apparaît évident que les administrations, les partenaires sociaux et environnementaux, et le Gouvernement se réuniront régulièrement pour faire le point sur son état d'avancement.

Il conviendra de trouver le format permettant à la fois l'amélioration constante du Plan de relance dans son ensemble tout en évitant des retards liés à des couches administratives inutiles.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Mourad Sahli (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour les éléments de réponse.

Je note que vos ministres et vous-même allez évaluer les différents projets et que vous me confirmez que vous allez continuer la collaboration et la

concertation avec les partenaires sociaux et environnementaux.

Mon groupe et moi-même veillerons à ce que les projets PAP ne soient pas utilisés – je pense et j'espère que ce ne sera pas le cas – comme des variables budgétaires, sans l'accord de ces partenaires sociaux et environnementaux.

Question orale

de M. Hazée

à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'absence de mention des recommandations de la Commission délibérative dans la Déclaration de politique régionale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'absence de mention des recommandations de la Commission délibérative dans la Déclaration de politique régionale ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, notre Parlement a mis sur pied un dispositif de commission délibérative entre députés et citoyens tirés au sort durant la précédente législature.

Une première expérience a pu avoir lieu fin 2023 et début 2024 autour de la question : « Comment impliquer les Wallonnes et les Wallons dans la prise de décision, de manière délibérative et permanente, en s'inspirant notamment du dialogue citoyen permanent existant en Communauté germanophone qui procède par tirage au sort ? »

Après plusieurs mois de travaux, 30 recommandations ont pu être adoptées, en février 2024, à l'unanimité des parlementaires et à la quasi-unanimité des citoyens et citoyennes tirés au sort.

Celles-ci sont structurées en quatre rubriques :

- dialogue citoyen permanent ;
- commission délibérative ;
- ensemble de processus ou de participation citoyenne ;
- consultation populaire.

Il est également question d'instaurer un dialogue citoyen permanent au niveau régional, s'inspirant du dialogue citoyen tel qu'il est organisé en Communauté germanophone. Il s'agit aussi, dans ces recommandations, de favoriser les consultations populaires régionales, notamment à partir d'un travail

sur le nombre de signatures requis pour déclencher un tel processus.

Nous avons été surpris – et également déçus – de ne pas avoir d’engagement de la part du Gouvernement au sein de la Déclaration de politique régionale au minimum pour concourir à la mise en œuvre de ces recommandations. Tout au plus la DPR, fait-elle référence à ce processus lorsqu’elle évoque l’intention du Gouvernement de mener une consultation populaire régionale sur la réforme des provinces.

On se limite donc à l’un seul des quatre axes des recommandations : l’opérationnalisation, qui est d’ailleurs le seul contenu de la Déclaration de politique régionale sous la rubrique « une amélioration de la démocratie participative ». C’est très court, a fortiori parce que l’on sait que cette référence engage le Gouvernement dans une voie constitutionnelle, mais c’est un autre débat.

À l’heure où la défiance des citoyens vis-à-vis des politiques ne fait qu’augmenter, cette absence de suivi interpelle vis-à-vis de ce qui a fait l’objet d’un travail important et qui s’est soldé par une unanimité chez les parlementaires et une quasi-unanimité du côté des citoyens tirés au sort quant aux recommandations.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, comment faut-il comprendre l’absence d’engagement de la DPR quant aux recommandations de la Commission délibérative ?

En matière de consultation populaire régionale, en particulier au-delà d’une opérationnalisation du mécanisme, est-il prévu d’agir pour le favoriser et l’améliorer ?

Un dialogue citoyen permanent s’inspirant du dialogue citoyen permanent existant en Communauté germanophone sera-t-il mis sur pied ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, la Déclaration de politique régionale prévoit en effet que, sur la base des recommandations de la Commission délibérative du Parlement wallon sur l’implication des citoyens, le recours à la consultation populaire sera opérationnalisé en faveur des enjeux, par exemple la réforme des provinces.

Je vous confirme l’engagement du Gouvernement à mettre en œuvre cette disposition centrale de la DPR en faveur de la participation citoyenne.

Je rappelle que la Wallonie a été pionnière en adoptant en avril 2019 le principe d’une consultation régionale d’initiatives citoyennes. Depuis l’adoption du

décret, le Gouvernement n’a jamais mis en œuvre une véritable consultation populaire sur son territoire. Nous serons donc les pionniers en la matière.

L’intérêt du Gouvernement à l’écoute de la société civile et de sa participation n’est plus à démontrer. La rédaction de la DPR en a été un excellent exemple.

Je m’étonne de vos questions relatives à l’absence de mention des recommandations de la Commission délibérative dans la DPR. À mon sens, la mise en œuvre de ces recommandations repose sur le Parlement et serait la continuité du travail réalisé dans cette assemblée. Le Parlement dispose d’ailleurs de tous les outils réglementaires et juridiques pour les mettre en œuvre, avec l’appui du Gouvernement si cela devait s’avérer nécessaire. Il ne relève toutefois pas du Gouvernement d’en être à l’initiative ou à la manœuvre.

Très honnêtement, je trouverais cela d’ailleurs particulier que le Gouvernement soit moteur en la matière, alors que ces recommandations sont issues des réflexions et du travail parlementaire menés sous la précédente législature. Il est souvent question de surexposition et de surreprésentation de l’Exécutif dans la prise de décision par rapport au législatif. Voici un exemple a contrario. Il est sain dans notre démocratie wallonne que le Parlement puisse s’exprimer pleinement et exercer son pouvoir de production des normes.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je suis surpris de la réponse du ministre, comme j’étais surpris de l’absence de mention de ce processus dans la Déclaration de politique régionale. Le Parlement a un rôle d’initiative et, pour certains des points des recommandations, il a même un rôle exclusif – c’est le cas lorsqu’il est question du règlement du Parlement. Dans ce cas-là, le Parlement a l’autonomie complète d’action. Lorsqu’il est question de décrets ou de décrets spéciaux, le Gouvernement autant que le Parlement peut prendre l’initiative.

Ce qui m’a surpris et déçu, c’est qu’il n’y ait pas de volonté politique qui soit exprimée dans cette Déclaration de politique régionale par rapport à ce qui a fait l’objet d’un travail. On a eu, quelques années plus tôt, la Commission d’enquête Publifin qui avait mené son travail. À ce sujet, la Déclaration de politique régionale s’est engagée à mettre en œuvre ce qui était pourtant une émanation parlementaire. Le Gouvernement a pris le même chemin pour ce qui concerne les recommandations de la Commission d’enquête inondations, pour prendre un autre exemple.

Ici, il y a une certaine forme de mépris et de frilosité par rapport à des éléments clés d’un dialogue permanent, à l’instar du dialogue mené avec la Communauté germanophone. C’est d’autant plus singulier lorsqu’on se rappelle les engagements pris par plusieurs groupes. Je pense notamment au groupe des

Engagés, qui étaient très vocaux à l'époque sur cette question du dialogue germanophone et qui, aujourd'hui, n'ont rien obtenu au sein de cet accord de gouvernement.

Nous reviendrons, à partir des initiatives parlementaires, pour avancer sur ces sujets majeurs.

Question orale de M. Sahli

**à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal,
sur « l'état d'avancement des projets du volet wallon du Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Sahli à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « l'état d'avancement des projets du volet wallon du Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR) ».

La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre-Président, la Wallonie s'est inscrite pour un peu plus de 1,2 milliard d'euros dans le PNRR, le Plan national pour la reprise et la résilience. Elle est contrainte de respecter des cibles et jalons fixés avec la Commission européenne et de soumettre un monitoring bisannuel de l'état d'avancement des projets ainsi que de respecter des échéances fixées pour ces jalons et cibles. Le rapport bisannuel est dû pour la fin du mois de septembre et donc pour aujourd'hui. Un portrait de l'état d'avancement des cibles et jalons à atteindre dans les 12 mois est dressé et les difficultés identifiées par votre administration.

Le rapport bisannuel de monitoring du volet wallon du PNRR a-t-il bien été transmis au niveau de la coordination interfédérale pour envoi à la Commission européenne ? Pouvez-vous nous en détailler le contenu ? Quelles difficultés ont été identifiées au sein des jalons et cibles à atteindre dans les 12 prochains mois ? Cette question se pose d'autant plus que les 12 prochains mois seront cruciaux, car ils verront sans nul doute le dépôt des troisième et quatrième demandes de paiement par la Belgique.

Il conviendra également d'atteindre les jalons et cibles intermédiaires définis pour plusieurs projets d'infrastructures se terminant à l'été 2026. Compte tenu des difficultés liées à l'échéancier des chantiers pour plusieurs d'entre eux, envisagez-vous la possibilité d'un amendement ciblé du PNRR ? Quelle en sera l'étendue ? En vertu d'un accord de coopération interfédéral, en cas de sanction financière de la part de

la Commission lors d'une non-atteinte des jalons et cibles, celle-ci est uniquement répercutée sur l'entité en défaut. Dès lors, prévoyez-vous une sanction financière pour la Wallonie ? Les fonds non obtenus seraient-ils alors compensés par votre Gouvernement ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, le septième rapport bisannuel du volet wallon du PNRR a été soumis au BOSA par mon administration le 20 septembre. Ce rapport offre une vue d'ensemble de l'état d'avancement de certains de nos jalons et cibles. Son objectif est de permettre à la Commission européenne de vérifier l'avancement des projets et de déterminer si les objectifs peuvent être atteints.

Concrètement pour la Wallonie, ce rapport comprend des jalons et cibles passés, mais non encore remontés dans une demande de paiement et les jalons et cibles attendus dans les 12 mois suivant la remise du rapport. Ainsi, ce rapport couvre les cibles et jalons allant du premier trimestre 2023 au troisième trimestre 2025, soit 10 cibles et 13 jalons.

Dans ces 23 jalons et cibles :

- deux ne sont pas complets puisque le projet « Corridors vélos » et le projet « Décarbonation d'entreprises » ont pris du retard, mais ne remettent pas en cause l'atteinte finale de ces jalons et cibles ;
- neuf sont en cours, à savoir la rénovation des bâtiments communaux, l'équipement en feux intelligents, les investissements dans les zones portuaires, l'offre d'accueil et d'hébergement en faveur des personnes les plus vulnérables, le projet de *biotech school*, la construction de *hubs* logistiques, la poursuite du *spending review* et la réforme d'accélération de la transition énergétique ;
- douze sont complets, à savoir la réforme du marché CO₂, les mesures liées à la biodiversité, la création de parcs nationaux, le projet de *MobiPark*, un jalon pour les feux intelligents, la création de places de crèches, la création de logements publics, le projet A6K-E6K, un jalon pour la création de hubs logistiques, un des jalons du *spending review* et le projet d'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande d'électricité.

Je vous invite à questionner directement les ministres compétents pour l'historique des dossiers et les informations plus précises quant à leur état d'avancement.

En ce qui concerne les amendements ciblés du PNRR, certains sont prévus dans les prochaines

semaines suite à la mise en œuvre de la troisième révision du plan. Dans ce cadre, des discussions sont en cours avec la Commission européenne via plusieurs groupes de travail techniques. À ce stade, il n'est donc pas possible de vous communiquer avec précision les modifications qui seront apportées.

Concernant l'accord de coopération interfédéral réglant les sanctions financières, à l'heure actuelle, aucun projet wallon n'est susceptible d'entraîner une perte de moyens pour la Wallonie dans le cadre de demandes de paiement.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Mourad Sahli (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse. Je prendrai le temps d'en faire la lecture avec beaucoup d'attention et, le cas échéant, je répondrai favorablement à l'invitation de m'adresser aux ministres concernés pour avoir un peu plus de détails.

Question orale de Mme Greco

**à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre
du Budget, des Finances, de la Recherche et du
Bien-être animal,
sur « les cinq objectifs principaux du Plan de
relance de la Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les cinq objectifs principaux du Plan de relance de la Wallonie ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, en avril 2023, le Gouvernement wallon précédent avait redéfini les cinq grands objectifs du Plan de relance. Ils étaient les suivants :

- en 2030, la Wallonie en matière d'industrie de la manufacture et du secteur de la construction représenterait 25 % du PIB ;
- les sites naturels protégés 5 % du PIB ;
- les émissions de gaz à effet de serre diminueront de 50 % par rapport au niveau de 1990 ;
- le taux d'emploi pour les personnes âgées de 20 à 64 ans sera de 75 % minimum ;
- et la proportion des citoyens et des citoyennes exposés à la pauvreté ou à l'exclusion sociale diminuera de moitié par rapport à 2015, passera donc de 26,5 % à 13,25 %.

Monsieur le Ministre-Président, votre Gouvernement entend-il maintenir les objectifs que je viens d'évoquer ? Le Plan de relance s'articule-t-il toujours autour de ces cinq objectifs ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Madame la Députée, en avril 2023, le Gouvernement s'est entendu sur cinq grands objectifs du Plan de relance d'ici à 2030. Comme vous l'indiquez, ses objectifs s'articulent autour de :

- la part de l'industrie manufacturière et du secteur de la construction sur le PIB ;
- la part de sites naturels sur le territoire ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la réduction de la part des citoyens exposés à un risque de pauvreté ; le taux d'emploi, et ce, dans un objectif global de triple transition souhaité par le précédent Gouvernement.

Actuellement, l'accord de majorité prévoit un resserrage du Plan de relance de la Wallonie, et ce, afin de recentrer les efforts et les ressources sur les projets qui favorisent directement la relance économique et, dès lors, la création d'emplois.

Cet exercice de resserrage en cours est appuyé sur une évaluation de l'IWEPS quant à l'impact sur l'emploi et l'impact sur la productivité de chaque projet.

Il ne faut pas comprendre de ma réponse que les macro-objectifs définis en 2023 pour 2030 sont abandonnés dans les politiques qu'entend mener le Gouvernement. Je pense que la Déclaration de politique régionale expose suffisamment, les macro-objectifs exposés en 2023 relevant de priorités auxquelles tout Gouvernement se doit de travailler.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Je comprends que vous resserrez les efforts sur le taux d'emploi et sur la productivité de chaque projet. Je dois comprendre que les objectifs ont été redéfinis. J'espère que des contacts avec les partenaires sociaux et environnementaux ont été pris avant d'aboutir sur ce resserrage et sur cette relocalisation de concentration du Gouvernement actuel.

**Question orale
de Mme Greco**

**à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre
du Budget, des Finances, de la Recherche et du
Bien-être animal,
sur « le manque de transparence dans les
décisions du Gouvernement »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « le manque de transparence dans les décisions du Gouvernement ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, dans votre DPR, on peut lire le mot « transparence » 18 fois. En ce qui concerne les décisions du Gouvernement, la DPR précise : « En matière de transparence, dans le respect du règlement général sur la protection des données et du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration, le Gouvernement publiera activement la notification de ses décisions ».

Depuis le premier Conseil des ministres, le 15 juillet, vos services ont transmis au Parlement les notifications accompagnées des textes adoptés quand ils sont annoncés. Je m'étonne de constater que, pour la réunion du 12 septembre, aux points 13 et 14, aucun texte n'est ni annoncé ni joint, alors qu'il s'agit de deux projets phares qui sont importants à vos yeux et surtout, dans l'impact budgétaire, sont annoncés à 700 millions d'euros. Pourquoi n'avez-vous pas transmis au Parlement ces projets de décrets, vous qui mettez un point d'honneur à la transparence ?

Dans ma lancée, je me permettrai aussi de préciser que le site du Gouvernement n'est pas tout à fait à jour dès lors que le dernier ordre du jour date du 5 septembre. Pouvez-vous préciser, Monsieur le Ministre-Président, ce que vous entendez par « activement » dans la DPR ? S'agit-il aussi de la publication de ces notifications sur le site du Gouvernement pour le grand public ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Madame la Députée, comme indiqué en réponse à la question écrite n° 1 du député Stéphane Hazée, le Gouvernement transmet, comme de coutume, au greffé du Parlement wallon, ses ordres du jour ainsi que les notifications des décisions y associées.

Il s'est en effet engagé, dans le cadre de la Déclaration de politique régionale, à rendre publics, via le site du Gouvernement, l'ordre du jour et les

notifications des séances. Cela suppose le développement de certaines fonctionnalités informatiques. Le site web du Gouvernement est en ligne depuis jeudi dernier et la formation des équipes qui seront chargées de son alimentation est en cours.

Pour ce qui concerne le site web des ministres, nous travaillons à une simplification d'accès pour faciliter le parcours des usagers, notamment en ce qui concerne les ministres à double casquette. La formation des équipes a eu lieu mardi dernier et les derniers réglages sont en cours.

Sur chacun de ces sites internet, vous retrouverez l'ensemble des communiqués, des actualités de chaque ministre et, sur celui de la ministre-présidence, vous retrouverez également l'ensemble des communications officielles du Gouvernement. Pour le portail Wallonie.be, la formation des équipes a eu lieu jeudi et nous sommes depuis cette date en possession des codes d'accès. Les mises à jour ont été réalisées et sont toujours en cours afin d'alimenter le site de manière exhaustive.

Nous organisons désormais à l'Élysette des points presse réguliers à la sortie du Gouvernement pour communiquer sur les points qui ont été décidés. Comme vous pouvez le constater, la transparence n'est pas qu'un slogan, mais c'est bien une réalité dans notre chef.

Enfin, concernant les textes sur les décrets fiscaux, je vous confirme qu'il s'agit bien d'une erreur matérielle et que ces textes vous seront transmis dans les meilleurs délais. Je vais d'ailleurs demander qu'on l'envoie directement maintenant pour que vous l'ayez le plus rapidement possible.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – J'entends mise à jour et fonctionnalité, et que la transparence est une dix-neuvième fois dans votre bouche. Je serai très très attentive à cela. J'attends les documents énoncés.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Avant de développer ma question, dans le prolongement de cet élément, puisque M. le Ministre-Président a annoncé la transmission d'un document, je voulais simplement signifier que l'ensemble des groupes est intéressé par cette information. J'avais d'ailleurs moi-même déposé une question écrite sur le sujet il y a plusieurs jours et j'entends ici la réponse. Nous serons donc impatients.

M. le Président. – Ce sera transmis à tout le monde par l'intermédiaire du greffé.

**Question orale
de M. Hazée**

**à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre
du Budget, des Finances, de la Recherche et du
Bien-être animal,**

**sur « les propositions du Conseil économique,
social et environnemental de Wallonie (CESE
Wallonie) pour améliorer la fonction
consultative et la concertation »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « les propositions du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour améliorer la fonction consultative et la concertation ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, faisant suite au séminaire tenu à l'occasion de ses 40 ans ainsi qu'au débat avec les représentants des groupes politiques, le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie a élaboré plusieurs propositions visant à améliorer la fonction consultative et la concertation en Wallonie.

Il a notamment formulé deux propositions concrètes pour les compétences régionales :

- organiser les consultations le plus en amont possible, notamment avant la première lecture d'avant-projets de décret ou d'arrêté importants, par exemple, sur la base de notes d'orientation ;
- évoluer vers des priorités partagées sur la base d'une pratique en vigueur à Bruxelles. Il s'agirait pour le Gouvernement de solliciter une contribution préalable des interlocuteurs avant l'adoption d'une réforme de la mise en œuvre d'un programme sur la base de thématiques prioritaires préalablement choisies de manière concertée.

Ces propositions n'ont toutefois pas trouvé d'écho dans la Déclaration de politique régionale qui évoque, par contre, « un recentrage de la fonction consultative sur ses missions essentielles et une rationalisation de ses pôles ». Plus loin dans la DPR, concernant uniquement le FOREm, il est aussi évoqué une volonté d'éviter la multiplication des lieux et des points de rencontre.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, je souhaite vous interroger sur cet enjeu de la fonction consultative et de la concertation.

Comment le Gouvernement apprécie-t-il les propositions du Conseil en matière de consultation le plus en amont possible et donc concrètement avant la première lecture ?

Quant à la contribution à solliciter à partir de priorités partagées, comment faut-il comprendre le recentrage de la fonction consultative sur ses missions essentielles tel qu'il est évoqué ? Quelles sont les missions qu'actuellement la fonction consultative exercerait et qui ne seraient pas dans ses missions essentielles ?

De même, lorsqu'il est question de rationalisation des pôles, le Gouvernement vise-t-il, le nombre de pôles, la taille des pôles, le périmètre d'action et de consultation des pôles ?

Nous vous écoutons avec intérêt quant à la perspective du Gouvernement en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, la réforme de la fonction consultative et plus globalement la concertation avec les partenaires sociaux et environnementaux est fondamentale pour le changement que nous voulons impulser en Wallonie. Ces enjeux font partie de l'ADN de notre Région. Il faut pouvoir la faire évoluer et la moderniser sans brusquer. Écoute, ordre et méthode doivent dès lors être les maîtres mots du travail à accomplir dans les prochains mois.

J'ai bien pris connaissance des pistes d'amélioration émises par le Conseil économique, social et environnemental. L'idée selon laquelle les consultations doivent se faire le plus en amont possible des réformes et avant-projets de décrets proposés me semble être une bonne piste à creuser. Mon souhait est qu'une fois le temps de la concertation écoulé, il faut pouvoir prendre les décisions utiles pour nos concitoyens et avoir le courage de s'y tenir. La Wallonie a trop longtemps souffert d'un immobilisme qui n'a pas permis de faire bouger les lignes.

À travers l'idée de recentrage et de rationalisation, l'objectif est de concentrer davantage les missions consultatives du CESE, ses pôles, ses commissions, mais aussi des comités de gestion des organismes d'intérêt public sur les questions stratégiques, les orientations à prendre tout en éliminant les doublons. Aujourd'hui, de mêmes acteurs peuvent se réunir dans différentes structures pour aborder les mêmes sujets ou alors mobiliser leurs forces vives sur des questions opérationnelles qui devraient être davantage du ressort de l'administration. C'est chronophage et inefficace.

Nous devons revoir le mécanisme. C'est pourquoi, dans les prochaines semaines, j'organiserai une rencontre avec le CESE pour entamer les travaux sur la concertation et la réforme à venir. Je réunirai ensuite des groupes de travail avec l'ensemble des cabinets d'une part, et avec les partenaires sociaux d'autre part. L'objectif sera de concerter, dans les meilleurs délais,

une note stratégique définissant les contours de la réforme souhaitée par le Gouvernement, aussi bien sur le recentrage des missions des organes consultatifs que sur la composition des pôles par exemple.

Soyez assurés que notre volonté n'est pas de restreindre la consultation de la société civile organisée, que du contraire. Le travail réalisé lors de la rédaction de la DPR en est la meilleure preuve.

Que du contraire, et le travail réalisé lors de la rédaction de la DPR en est la meilleure preuve. Nous souhaitons simplement améliorer les processus et les optimiser afin de rendre la consultation plus agile.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je retiens tout d'abord le respect de principe par rapport à la fonction consultative et à la concertation, ce qui me paraît un fondement essentiel ; c'est aussi le mot que vous avez utilisé.

J'entends que la concertation sera de mise pour ce qui concerne ce recentrage de la fonction consultative et de la concertation. Elle est de bon aloi, même si, à ce stade, nous ne voyons pas encore clair sur les intentions exactes du Gouvernement ou les perspectives précises qu'il entend poursuivre. S'il s'agit d'éviter des doublons avec des personnes qui seraient consultées plusieurs fois ou à plusieurs endroits sur le même objet, ce sont des éléments qui pourront être soutenus. S'il s'agit d'éteindre certaines voix, ce sera beaucoup plus dommageable.

Je retiens votre intérêt de principe également quant à une consultation le plus en amont possible. C'est également une perspective positive, même si je note que, pour ce qui concerne les décrets fiscaux dont nous venons de parler, tel ne fut pas le cas puisque, par exemple, le pôle Logement et le Conseil économique, social et environnemental n'ont pas été consultés, ni en amont, ni même en aval des décisions prises début septembre par le Gouvernement.

Le Gouvernement s'est par ailleurs empressé de remplacer le président du Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie, il y a quelques jours, sans doute pour éviter des voix critiques par rapport à ces projets. Ce sont des illustrations moins en phase avec ce que nous venons d'entendre et, le cas échéant, nous les regrettons.

Question orale

de M. Martin

à **M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal,**
sur « la clôture de la programmation 2014-2020 des fonds structurels »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Martin à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la clôture de la programmation 2014-2020 des fonds structurels ».

La parole est à M. Martin pour poser sa question.

M. Nicolas Martin (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je souhaitais vous interroger sur la programmation 2014-2020 des fonds européens en Wallonie. Celle-ci est maintenant clôturée du point de vue en tout cas de l'octroi des subventions.

On en est donc à la phase de clôture administrative des dossiers à la fois chez les opérateurs et au niveau de la Région, en particulier à l'excellente administration, au travers de la cellule de Coordination des fonds européens au sein du Service public de Wallonie.

Pouvez-vous aujourd'hui tirer un bilan en termes d'investissements répartis par axes prioritaires et en termes d'emplois créés de cette programmation ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, la clôture de la programmation 2014-2020 des fonds structurels touche à sa phase finale avec des processus bien avancés. Les bénéficiaires ont introduit leurs dernières dépenses au début de l'année 2024 et les contrôles dits de premier niveau sont presque achevés. D'ici octobre 2024, ces contrôles seront finalisés, permettant à l'autorité de certification de soumettre les dernières demandes de paiement à la Commission européenne d'ici à la fin de l'année.

Les travaux finaux se poursuivront courant 2025 en vue de l'établissement du rapport final et des documents de clôture qui devront être soumis à la Commission européenne au plus tard le 30 septembre 2025. Ces documents incluront les comptes, la déclaration de gestion ainsi que les rapports de contrôle et d'audit.

Si le bilan complet de la programmation ne pourra dès lors être dressé que fin 2025, je peux néanmoins vous préciser que les travaux de clôture se poursuivent sereinement, dans le respect des délais et des exigences européennes.

Sur base des projections actuelles, l'enveloppe FEDER pourra être justifiée à 100 %.

Au-delà de cet état des lieux, je tiens à rappeler que cette programmation a été l'occasion de mettre en œuvre des projets ambitieux sur le plan économique, avec un budget de quasi 205 millions d'euros.

La programmation 2014-2020 a renforcé la compétitivité des PME wallonnes à travers des aides directes, des instruments financiers, ainsi que la création d'infrastructures. Citons la création de plus de 4 000 emplois, le soutien accordé à 4 863 PME ou encore la création de 23 nouveaux lieux d'hébergement pour entreprises.

Sur le plan de l'innovation, le FEDER a soutenu la recherche et développement en Wallonie avec un budget de plus de 180 millions d'euros. Il a permis d'engager 357 chercheurs et de rénover 859 laboratoires, de soutenir la coopération de 500 entreprises avec des centres de recherche.

Sur le plan territorial et du développement urbain, le budget de près de 130 millions d'euros a contribué à l'attractivité urbaine en Wallonie à travers la réhabilitation de 100 hectares dans les zones urbaines et industrielles.

Enfin, sur le plan de la transition bas-carbone, le FEDER a contribué à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'efficacité énergétique. Cela correspond à 12 000 tonnes d'équivalent CO₂ qui seront économisées chaque année grâce aux installations qui ont pu être soutenues par ces fonds.

Ces chiffres témoignent de l'importance de la politique de cohésion dans la mise en œuvre d'un projet ambitieux pour la Wallonie de demain.

À l'aube des négociations relatives au prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne, la Déclaration de politique régionale réaffirme la nécessité d'une politique de cohésion à long terme axée sur la convergence, liant investissement et réforme, et dotée d'un budget à la hauteur des défis que la politique de cohésion continue de relever dans toutes les régions de l'Europe.

M. le Président. – La parole est à M. Martin.

M. Nicolas Martin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour ces différentes données.

Je me réjouis tout d'abord que la règle N+2, qui a été un peu modifiée depuis lors, ne conduise pas à des pertes de moyens financiers octroyés par l'Europe grâce au travail efficace à la fois des opérateurs d'administration et du Gouvernement ; essentiellement précédent, reconnaissons-le.

Pour ce qui concerne les chiffres, j'aurais souhaité avoir des données un peu plus globales sur les créations d'emplois, les montants d'aide à l'investissement axe par axe. Je reviendrai par question écrite sur le sujet, à la fois sur les répartitions budgétaires et sur l'évaluation en termes d'impact socioéconomique des différentes mesures prises.

Pour le reste, j'espère que le Gouvernement continuera à se battre pour l'octroi de ses moyens financiers, à la fois pour le développement économique, l'innovation et la formation, mais aussi pour l'attractivité du territoire qui passe par les opérateurs locaux.

Question orale de Mme Greco

**à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre
du Budget, des Finances, de la Recherche et du
Bien-être animal,
sur « le rapport 2024 sur la coopération belge
au développement »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « le rapport 2024 sur la coopération belge au développement ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, le 19 septembre 2024 paraissait le rapport 2024 de la coopération belge au développement. Dans ce rapport, on peut lire notamment que la coopération belge au développement est déjà une compétence dite « parallèle », comme l'a confirmé à plusieurs reprises le Conseil d'État, ce qui signifie que tant le Gouvernement fédéral que les entités fédérées sont autorisés à s'engager dans la coopération au développement. Les entités fédérées en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie ont donc déjà leur politique de coopération au développement avec leurs propres budgets, priorités et pays partenaires.

Quelle politique en matière de coopération au développement comptez-vous mettre en place ? Une note de politique internationale est-elle déjà en cours de rédaction ? Comptez-vous mener une politique de coopération au développement ambitieuse ou partagez-vous les propos de votre président de parti qui précise que « la politique de coopération au développement est une politique coûteuse pour le contribuable, menée sans réelle stratégie politique, permettant à quelques bonnes âmes de s'acheter une conscience, mais qui n'a jamais sorti aucun pays de son retard de développement » ?

Enfin, des négociations sont-elles en cours pour d'éventuels transferts de compétences en la matière ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Madame la Députée, en vertu du principe *in foro interno, in foro externo* inscrit dans la Constitution belge, les Régions et les Communautés sont habilitées à diriger les relations internationales dans les matières qui les concernent.

À ce titre, la Wallonie mène, avec les moyens budgétaires dont elle dispose, des actions de coopération au développement dans les domaines qui relèvent de ses compétences. Elle contribue ainsi, avec les autres entités fédérées et le Fédéral, à l'atteinte des objectifs en matière d'aide publique au développement de la Belgique.

Actuellement, la Wallonie travaille avec huit pays partenaires prioritaires, principalement situés en Afrique francophone et dans le pourtour méditerranéen : la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Bénin, le Rwanda, le Burkina Faso, le Maroc, la Tunisie et la Palestine. Outre ces pays prioritaires, la Wallonie apporte un soutien aux initiatives de la société civile et travaille en étroite collaboration avec l'APEFE, qui est principalement active dans le domaine de la formation et de l'inclusion socioéconomique des populations les plus fragiles, de la santé ou encore du climat.

Le Gouvernement continuera à soutenir la coopération au développement en priorisant les pays partenaires au niveau bilatéral et de la coopération, et ce, en cohérence avec les réseaux à l'étranger. Ces derniers constituent en effet la colonne vertébrale de nos relations internationales.

Conformément à la Déclaration de politique régionale, une note de politique internationale conjointe sera présentée par les Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles endéans la première année de la mandature. Elle présentera les priorités des deux Gouvernements pour leur action internationale. Un point sera consacré à la coopération internationale et aux différents outils dont la Wallonie dispose pour renforcer nos partenariats avec les pays du Sud dans un esprit de collaboration mutuelle.

Enfin, concernant un éventuel transfert de compétences, aucune négociation n'est à l'ordre du jour du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président. J'entends une politique ambitieuse en cette matière et que vous prenez des distances avec les propos de votre président de parti, ce qui me rassure.

Vous me dites qu'il n'y a aucune négociation en cours au sein du Gouvernement. Selon la presse, les négociateurs de la prochaine coalition gouvernementale envisagent de transférer certaines compétences, notamment la coopération universitaire et communale vers les entités fédérées, pour un montant de 630 millions d'euros de coûts sur cinq ans.

J'espère que l'on atteindra nos objectifs ambitieux et je vous requestionnerai à ce sujet.

Question orale de M. Mockel

à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la rationalisation du secteur de la recherche en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « la rationalisation du secteur de la recherche en Wallonie ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, dans votre Déclaration de politique régionale, vous annoncez vouloir procéder à davantage de massification des centres de recherches agréés en Wallonie. Nous pouvons partager les objectifs de transversalité, de lisibilité et la nécessité de décloisonner et de créer des synergies.

Les ressources publiques investies méritent, en effet, une allocation rationnelle et il est aujourd'hui important de se positionner sur le paysage européen et mondial de la recherche avec une visibilité et une certaine taille critique.

Vous indiquez également que votre gouvernement cherchera la concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour une meilleure articulation des activités de recherche en vue d'une meilleure valorisation de la recherche.

L'UCM appelle à profiter de cette rationalisation pour en faire un exercice collégial entre autorités, partenaires sociaux et les autres parties prenantes.

Même en recherche appliquée, il est parfois bon de laisser une certaine marge de manœuvre aux acteurs pour s'organiser eux-mêmes. Ce n'est pas à un libéral, je crois, qu'il faut l'apprendre. On sait aussi qu'il y a, dans le monde de la recherche – surtout quand on est à la pointe –, une tendance quasi naturelle à collaborer et à l'échange. Il faut donc donner aux acteurs la

possibilité de le faire et de s'auto-organiser et accompagner cette transition.

Pouvez-vous déjà nous indiquer quelle est la méthodologie choisie pour opérer cette massification – qui parfois devient une fusion – des centres de recherches agréés ? Quelles parties prenantes y sont associées et comment ?

Quelle est la nature exacte des synergies recherchées avec la FWB ? Un travail a-t-il déjà été engagé avec la FWB ? Y a-t-il une feuille de route avec des objectifs de rationalisation déjà établis ou les résultats de cette intégration sont-ils encore ouverts ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, le chantier de massification des centres de recherche agréés a été initié lors de la précédente législature, par un appel à manifestations d'intérêts dans la thématique des matériaux innovants et circulaires, adressé à tous les centres de recherches agréés actifs dans la thématique. L'objectif était d'inciter ces derniers, disposant d'une certaine masse critique, à collaborer entre eux, afin de proposer un regroupement structurant.

Le choix de cette thématique a été conduit par son potentiel de massification des ressources, de l'expertise acquise et du potentiel de développement, mais également par son intégration dans la stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie – S3 –, et plus particulièrement au niveau des domaines d'innovation stratégie – DIS 1 « Matériaux circulaires » et DIS 3 « Modes de conception et de production agiles et sûrs ». Cet appel prévoyait aussi un volet « Montée à l'Europe » en vue de favoriser la participation à des appels à projets européens.

L'appel a débouché sur la proposition de création du Centre d'innovation stratégique pour les matériaux innovants et circulaires, le CISMIC, qui prévoit le regroupement des centres Materia Nova, Certech, CRIBC, INISMa et du CRM.

Mon ambition est de poursuivre selon la méthodologie qui avait été retenue par le Gouvernement wallon en novembre 2023, même si certaines difficultés me remontent. Je compte bien réunir les centres de recherche concernés très prochainement pour faire le point sur cette situation.

Les synergies existantes avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sont évidentes. Le financement de la recherche apporté par la Fédération Wallonie-Bruxelles vise avant tout à accroître les connaissances, tandis que le celui apporté par la Région wallonne vise à soutenir la recherche appliquée et, par là, à développer l'économie et l'emploi.

Ces activités de recherche s'alimentent l'une l'autre. Il faut garantir un continuum entre ces financements et, pour cela, veiller à ce que les administrations se parlent et travaillent ensemble. Le travail de fond débutera prochainement pour définir une feuille de route et évaluer la situation actuelle en collaboration avec les différents acteurs.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vous remercie pour votre réponse.

Tout d'abord, je veux saluer le fait que vous irez voir les acteurs, car c'est très important.

Les applications industrielles pour la recherche appliquée doivent avoir un effet de levier sur l'emploi en Wallonie. Il faudra mieux l'assurer dans le futur. Souvent, des applications industrielles sont délocalisées. Ce phénomène a été relevé par la Cour des comptes qui a fait un rapport sur le secteur. Le politique doit se donner les moyens, dans la recherche subventionnée, pour que cet effet de levier soit mieux assuré.

Vous avez parlé d'aller voir les acteurs, et c'est important. Je l'avais dit aussi dans la question : il faut laisser aux acteurs qui sont volontaires de ce changement la place dont ils ont besoin pour être eux-mêmes acteurs de cette évolution.

Question orale de Mme Greco

à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « le soutien aux communes wallonnes dans leur gestion de la politique du bien-être animal »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal, sur « le soutien aux communes wallonnes dans leur gestion de la politique du bien-être animal ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, à l'approche des élections communales, une association bien connue qui milite en matière de bien-être animal a lancé une enquête pour toutes les communes, afin de voir leur implication en matière de bien-être animal.

Grâce à cette enquête, on se rend compte qu'en 2018, nous avions 170 échevins ou échevines du Bien-être animal. Or, aujourd'hui, nous en avons 242

pour un total de 262 communes wallonnes. C'est une augmentation importante et une tendance positive et encourageante. Le bien-être animal est de plus en plus important aux yeux des communes, ce qui nous réjouit.

De nombreuses communes ont mis en place des actions concrètes, notamment lors de la dernière mandature, grâce à une aide financière reçue par la Région wallonne. Votre Gouvernement entend-il ou pas poursuivre, maintenir et faire évoluer ces aides octroyées aux communes ? La DPR ne me semble pas suffisamment claire à ce sujet.

Pouvez-vous dresser un bilan des communes qui ont répondu en 2024 et qui avaient sollicité cette aide au niveau de la Région wallonne ? Je sais que Charleroi a rentré cette demande d'aide. Grâce à cette subvention, on a pu mettre en place une politique de gestion de la communauté très importante de chats errants, une grande action de découverte du bien-être animal organisée pour plus de 400 élèves, ainsi que l'organisation de soins vétérinaires octroyés aux animaux appartenant à des personnes précarisées.

Maintient-on cette politique d'aide envers les communes ? La maintient-on à la hausse, comme lors de la dernière législature ? Plus largement, comment votre Gouvernement envisage-t-il de sensibiliser les communes au bien-être animal ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal. – Madame la Députée, le subventionnement des communes pour leur action en faveur du bien-être animal est devenu pérenne depuis l'adoption par le Gouvernement wallon d'un arrêté pris à cet effet le 30 mars 2023.

Dans les faits, les communes sont invitées chaque année à communiquer entre le 1^{er} janvier et le 28 février, via le guichet des pouvoirs locaux, les actions qu'elles

souhaitent activer. L'aide financière porte sur les actions réalisées par la commune entre le 1^{er} avril de l'année d'introduction de la demande de subvention et le 31 mars de l'année qui suit.

Le budget alloué à cette subvention est de 620 000 euros pour la période 2023-2024. Mme la Députée n'est pas sans savoir l'état des finances wallonnes et la volonté de notre majorité d'évaluer les politiques publiques menées jusqu'à présent.

Par ailleurs, le budget 2025 est en cours d'élaboration. Quelle que soit l'issue des travaux budgétaires, la sensibilisation des communes à la condition et au bien-être animal sera un objectif de la législature.

En ce qui concerne votre question sur l'état des lieux et les actions menées par les communes, je vous invite à m'adresser une question écrite qui me permettra de détailler davantage ma réponse. En effet, votre requête porte sur pas moins de 178 communes, dont il faudrait ici dresser le détail ; cela me paraît un peu compliqué pour une question orale.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – En effet, il est compliqué de décrire 178 communes oralement et il vaut mieux le faire par écrit. Cependant, ce sont aussi 178 communes qui n'obtiendront peut-être plus d'aide si vous rationalisez trop.

Je vous invite à prendre en compte que, certes, on n'évoque pas les humains, mais on évoque des animaux qui sont une prolongation de l'humain. Il est donc très important de ne pas les laisser sur le côté au nom d'une rationalisation financière.

M. le Président. – Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 14 heures 53 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal

Mme Isabella Greco, PS

M. Stéphane Hazée, Ecolo

M. Nicolas Martin, PS

M. Freddy Mockel, Ecolo

M. Mourad Sahli, PS

M. Nicolas Tzanetatos, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
APEFE	Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (ASBL)
BOSA	Federale Overheidsdienst Beleid en Ondersteuning / Service public fédéral Stratégie et Appui
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CO ₂	dioxyde de carbone
CRM	Center for Research in Metallurgy (Centre de recherche en métallurgie) (ASBL)
DIS	domaine(s) d'innovation stratégique(s)
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
INISMa	Institut interuniversitaire des silicates, sols et matériaux
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
PAP	plan(s) d'actions prioritaires
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PNRR	Plan national pour la reprise et la résilience
S3	Smart Specialisation Strategy (Stratégie de spécialisation intelligente)
UCM	Union des classes moyennes